

COMMUNE D'OVERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2025

2025/036 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.23, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Céline DONATO, secrétaire de séance

2025/037 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

POUR	: 16 (15 + 1 procuration)
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

2025/038 – LOTISSEMENT – VENTE DE TERRAINS – CHANGEMENT DE COORDONNEES NOTARIALES

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/059 en date du 10 octobre 2022,

Vu le changement d'adresse postale de Maître Maxime LAVIGNE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De modifier la délibération n° 2022/059, en ce sens :
 - ✓ « **CHARGE** Maître Maxime LAVIGNE, notaire à Strasbourg, de l'établissement des actes notariés ».

2025/039 – ACQUISITION FONCIERE – ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrains appartenant à Madame Michèle Laurence SCHNELZAUER épouse ZIGLIO, d'une superficie totale de 20,29 ares pour un prix de

80,-€/are soit un prix total de 1 623,20- €.

Le détail des parcelles figure dans le tableau suivant :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en m2
03	45	Luetzelkoepfle	1013
14	70	Eisengrub	1016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition des dites parcelles au prix global de 1 623,20 euros
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de notaire et autres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction,

COMMUNE D'OBERTHÄUSLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2025

2025/040 – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie de

500 000 euros pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de réaménagement de la rue du Moulin,

Le Crédit Agricole Alsace Vosges de Strasbourg a fait une offre qu'il convient d'étudier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole de Strasbourg dans les conditions énoncées ci-dessous :
 - Montant : 500 000 euros
 - Durée : 1 ans
 - Périodicité de révision du taux : Mensuelle
 - Paiement des intérêts : Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation)
 - Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières)
 - Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 150 €
 - Commission d'engagement : 0,20 % avec un minimum de 150 €
 - Référence : Euribor 3 mois flooré (l'euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro)
 - Index : Euribor 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation
 - Marge : 1,10 %
 - Index Euribor 3 mois : 1,996 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

2025/041 – SDEA/COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : RAPPORTS ANNUELS 2024 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les rapports annuels de l'année 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des rapports annuels de l'année 2024 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable et de l'assainissement.

COMMUNE D'OVERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2025

2025/042 – ACCEPTATION DE CHEQUE ASSURANCE DOMMAGE D'UN BIEN COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le chèque de dédommagement émis par l'assurance Allianz de Paris concernant le sinistre d'éclairage public rue des Sapins/rue des Pèlerins, soit :

- chèque n° 9602827 d'un montant de 352,45 €

2025/043 – PREVENTION DE L'IMPACT SANITAIRE LIE AUX ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE (EESH) – DESIGNATION DE REFERENTS TERRITORIAUX

Vu le courrier en date du 26 août 2025 de la Préfecture du Bas-Rhin concernant la prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH),

Dans ce cadre, la désignation au sein de notre commune d'un référent territorial est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération des espèces à enjeux pour la santé humaine dans notre département,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- ✓ De désigner Rachel LE GUERER-VERGER comme référente territoriale EESH,
- ✓ D'en informer les différentes institutions et organismes concernés.

2025/044 – ASSOCIATION FOOTBALL CLUB HASLACH - OCTROI DE SUBVENTION

Monsieur Eric WIHR ayant quitté la salle des délibérations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de l'association « Football Club Haslach » d'Oberhaslach au titre d'aide à la remise en état du terrain de football.

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- le versement d'une subvention de 300,-€ à l'association « Football Club Haslach » au titre d'aide à la remise en état du terrain de football.
- de prélever ces crédits au budget primitif de l'exercice 2025.

2025/045 – OCTROI DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE – CLASSE VERTE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une requête de l'école de Wolxheim relative à une demande de subvention pour une classe verte environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- Le versement d'une subvention de 5,-€/jour/élève pour participation à une classe verte environnement du 27 au 30 avril 2026, soit 4 jours pour 1 élève domiciliée à Oberhaslach et fréquentant l'école de Wolxheim.
- Le versement de cette aide se fera sur présentation d'un justificatif de participation au voyage.

COMMUNE D'OVERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2025

REPERTOIRE DELIBERATIONS DU 06 OCTOBRE 2025

N°	OBJET	FEUILLET
36	Désignation d'un secrétaire de séance	2025/014
37	Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2025	2025/014
38	Lotissement – vente de terrains – changement de coordonnées notariales	2025/014
39	Acquisition foncière – achat de parcelles de terrain	2025/014
40	Travaux de réaménagement de la rue du Moulin – Ouverture d'une ligne de trésorerie	2025/014
41	SDEA/Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig : rapports annuels 2024 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable et de l'assainissement	2025/014
42	Acceptation de chèque assurance dommage d'un bien communal	2025/015
43	Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) – Désignation de référents territoriaux	2025/015
44	Association football club Haslach – octroi de subvention	2025/015
45	Octroi de subvention pour voyage scolaire – classe verte environnement	2025/015